



Aurillac le 30 janvier 2017

Monsieur Charles MEILHAC
Secrétaire Général de FO

**Syndicat Force Ouvrière
CH Henri MONDOR
D'Aurillac.**

À Monsieur Pascal TARRISSON
Directeur Général du Centre Hospitalier
Henri MONDOR

Objet : *Préavis de grève reconductible à dater du 3 février 2017.*

Monsieur le Directeur,

Conformément au mot d'ordre de notre Syndicat, j'ai l'honneur de vous informer que notre syndicat décide d'appeler les personnels IDE, AS et ASH du service de Gériatopsychiatrique Deniker du (Centre hospitalier Henri Mondor) à une grève reconductible à dater du :

3 février 2017 de 0 H 00 à 24 H 00

Poste d'infirmier budgété à Deniker (posté à Simon) ?
Poste d'infirmier « gelé » à Artaud, remplacements effectués par les infirmiers de Deniker ?
Mi-temps thérapeutique toujours pas comblé.
Remplacement du congé maternité départ en juillet.
Remplacement d'un départ à la retraite début août.
Remplacement de deux Aides Soignantes en formation durant 5 mois, une semaine par mois.
Les horaires du temps partiel non respectés.
Grille de nuit imposée avec RC et RTT est impossible à respecter.
Remplacement d'une ASH à compter du 7 juillet 2017.
Remplacement d'une ASH congé de maternité.

D'autres part, nous vous rappelons que l'article L2512-2 du Code du Travail sur l'exercice du droit de grève dans la fonction publique prévoit que pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier.

Dans l'attente de votre réponse et étant certains que vous comprendrez les motivations de cette décision.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à notre attachement à la qualité du service public hospitalier.

Charles MEILHAC.
Secrétaire Général du Syndicat Force Ouvrière.
